



## Ordonnance de télécom CRTC 2007-437

Ottawa, le 22 novembre 2007

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
CityWest Telephone Corporation	101 101A	le 9 octobre 2007 le 7 novembre 2007	le 9 décembre 2007
People's Tel Limited Partnership	55	le 13 novembre 2007	le 1 <sup>er</sup> décembre 2007

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*